



Service de l'urbanisme et de l'environnement  
100, place de la Mairie  
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2  
Tél. : 819 688-2161 et 819 326-0407  
Télec. : 819 688-6791  
Courriel : urbanisme@sflc.ca

ANALYSE DE DOSSIERS  
**USAGE CONDITIONNEL**  
FORMULAIRE DE DEMANDE

No demande : \_\_\_\_\_

No permis : \_\_\_\_\_

**TYPE DE DEMANDE**

Tour de télécommunication     Résidence de tourisme     Entrepôt 117     Entreposage en vrac

**IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU PROJET**

Numéro civique		Rue	
Numéro de lot		Matricule	

**DOCUMENTS À FOURNIR**

**Demande régulière**

- Ce formulaire dûment complété et signé.
- Copie de l'acte notarié, si vous êtes propriétaire depuis moins de 6 mois.
- Procuration, si le demandeur n'est pas le propriétaire.
- Demande de permis complète, relative à la présente demande.
- Plan d'implantation montrant, pour l'emplacement concerné, les informations suivantes :
  - ses limites et ses dimensions;
  - toute construction existante ou projetée;
  - la topographie du terrain existant avec des courbes de niveau équidistantes d'au plus 10 mètres;
  - l'emplacement des lacs et cours d'eau;
  - l'emplacement des aires boisées et des aires de coupe;
  - la localisation des propriétés et des bâtiments voisins ainsi qu'une description de leur utilisation;
  - tout document requis spécifiquement en lien avec le type d'usages faisant l'objet de la demande;
  - toute autre information qui pourrait être nécessaire pour assurer la vérification de la conformité du projet aux dispositions du présent règlement.
- Documents spécifiquement requis, **voir au verso**.

**VEUILLEZ NOTER QUE DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE EXIGÉS.  
DIFFÉRENTES AUTORISATIONS PEUVENT ÊTRE REQUISES POUR UN MÊME PROJET.**

**COÛTS**

Demande d'usage conditionnel : 400 \$

Selon l'article 2.2.1 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 201-2012

**IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)**

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			

**SIGNATURE**

Signature	Date
-----------	------

**SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT ACCEPTÉES.**

**||| VERSO** 

## DOCUMENTS SPÉCIFIQUEMENT REQUIS

### Antennes et tours de télécommunication

- la démonstration par des motifs techniques, justifiant qu'il n'y ait pas dans le secteur environnant, de tours, de bâtiments ou de structure existante pouvant accueillir la nouvelle antenne;
- un photomontage de la tour d'accueil d'antennes de télécommunication projetée sous différents angles de prises de vue en présence des éléments sensibles (corridors touristiques) à proximité ainsi qu'une simulation de la vue prise à partir de ces derniers;
- le profil de l'antenne de télécommunication sur sa tour illustrant son élévation et les motifs de son choix;
- une fiche technique de l'antenne de télécommunication ou d'un dispositif semblable prévu qui inclut les haubans et qui mentionne notamment les spécifications électriques et mécaniques;
- un engagement à procéder au démantèlement de la tour et à remettre le terrain en bon état de propreté, lorsque celle-ci ne sera plus utilisée à cette fin.

### Résidence de tourisme

- la localisation des propriétés voisines et leurs usages actuels et potentiels;
- un plan d'aménagement de la propriété incluant les allées véhiculaires, les aires de stationnement, les bandes tampons, les galeries, les espaces libres, les bâtiments accessoires, les accès aux bâtiments et tout autre aménagement susceptible d'être utilisé par les clients de l'établissement;
- une représentation visuelle du bâtiment sur la propriété, de la rue et en provenance des propriétés voisines;
- une copie de la demande d'attestation à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) démontrant la capacité projetée du bâtiment;
- un plan de l'aménagement intérieur du bâtiment, démontrant la capacité d'accueil maximale du bâtiment;
- un engagement de la part du propriétaire et/ou de l'opérateur de l'entreprise à respecter les points suivants :
  - assurer le respect de la réglementation municipale en matière de nuisance, notamment par le bruit;
  - afficher le certificat d'autorisation émis par la municipalité et une fiche d'avis relativement à la réglementation municipale sur les nuisances;
  - transmettre à tout nouvel acheteur ou opérateur l'information relative à la réglementation municipale liée aux autorisations ayant été accordées;
  - assurer une surveillance des activités de location par une personne résidant à proximité et étant en mesure d'intervenir rapidement sur les lieux;
- un document indiquant les coordonnées de la personne en charge de la surveillance des activités de location soit les informations suivantes : nom, adresse, entreprise (le cas échéant), numéro de téléphone où la personne peut être rejointe en tout temps, adresse courriel.

### Mini entrepôts adjacents à la route 117

- un plan d'architecture à l'échelle montrant les élévations du bâtiment principal et des bâtiments accessoires ainsi que l'aménagement intérieur des bâtiments avec une description des usages qui y seront effectués;
- un plan d'aménagement de l'emplacement incluant les aires d'entreposage extérieurs, les allées véhiculaires, les aires de stationnement, les bandes tampons, les espaces libres, les bâtiments accessoires, les accès aux bâtiments et tout autre aménagement;
- un document signé par le requérant expliquant les mesures qu'il compte prendre pour respecter chacun des critères d'évaluation de l'usage conditionnel;
- un échéancier de réalisation des travaux.

### Entreposage en vrac

- un plan d'aménagement de l'aire d'entreposage incluant notamment les informations suivantes :
  - positionnement du bâtiment principal et des bâtiments accessoires;
  - courbes de niveau du terrain jusqu'à la route;
  - dimension de l'aire d'entreposage;
  - aires de circulation des véhicules;
  - hauteur de l'entreposage;
  - matières entreposées;
  - espace de stationnement des véhicules servant au chargement du matériel;
  - détail de la composition des aires tampon;
  - clôtures, murs ou murets;
- un document signé par le requérant contenant les informations suivantes :
  - énumération des matières en vrac qui seront entreposées et leur utilisation prévue;
  - explication des mesures que le requérant compte prendre pour respecter chacun des critères d'évaluation de l'usage conditionnel;
- un échéancier de réalisation des travaux.